



Condamnation 2 mois ferme avec aménagement de peine

Par **Christophe7485**, le 27/10/2017 à 00:05

Bonsoir.rnrnJ'ai besoin s'il vous plaît d'une réponse urgente car je suis très inquiet.rnrnEn effet ce jeudi matin 26 Octobre j'ai été condamné en CRP pour appel malveillant à deux mois ferme avec aménagement de peine et convocation au SPIP devant le juge d'application des peines fin décembre.rnrnEntre temps en Août 2017, je m'étais emporter malheureusement envers mon ancien banquier car étant interdit bancaire, et me restant 5€ sur mon compte bancaire 2 jours avant l'arrivée de mon salaire, il refusait sans cesse que je puisse retirer une trentaine d'euros afin de pouvoir faire des courses pour mon fils et moi même le week-end où je l'avais. Suite à ceci il à déposé plainte et j'ai été convoqué fin août 2017, à passer devant un délégué du procureur pour un rappel à la loi ou avertissement.rnJ'aimerais donc savoir si en vue que cela c'est passé avant la décision citée ci-dessus, mais que je suis convoqué en novembre, est-ce que l'on va me faire effectuer mon ferme où non, où attendre mon passage devant le juge d'application des peines, s'il vous plaît ??rnJ'espère une réponse rapide s'il vous plaîtrnCordialement

Par **Christophe7485**, le 27/10/2017 à 00:53

Autant pour moi je suis passé en CrpcrnJ'espère que l'on sera me répondre.rnCordialement